



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Vendredi 09 Juin 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Jacques DECHENAUX à Jean-Marc GRAND  
Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE à Colette ROULLET  
Sarine VELLA à Yasmine GONAY  
Daniel SUAREZ à Gérard BAKINN  
Nathalie CHEVALIER à Michelle NOWAKOWKI  
Karine REGOBIS à Céline DI DOMENICO  
Sébastien GRIVEL à Fabien MYLY  
Claude CHALVIN à Guillaume CARASSIO  
Florence SCHAMBEL à Christian GIRAUD

Secrétaire de séance : Gaëlle FAOU

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 02 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	19
Procurations :	09
Votants :	28

Le Quorum est atteint

---

#### Délibération n°2023/13

#### Convention de participation financière entre la Mairie de Vif et la Mairie de Monestier de Clermont

Envoyé en Préfecture le

Publié le

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUIN 2023

Délibération N°2023/13

**Objet : Convention de participation financière entre la Mairie de Vif et la Mairie de Monestier de Clermont.**

Compte tenu de la fermeture de la piscine pour l'été 2023, la commune a mis en place un partenariat avec la commune de Monestier de Clermont afin que les Vifoïses et les centres de loisirs de Vif puissent bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'accès journée à la piscine de Monestier de Clermont.

Les Vifoïses, munis d'un justificatif de domicile, pourront accéder à la piscine de Monestier de Clermont aux mêmes tarifs que ceux appliqués en 2021 à la piscine municipale de Vif.

La commune de Vif règlera la différence entre le tarif journée appliqué aux Vifoïses et le tarif journée de la piscine de Monestier.

**Vu** l'avis de la commission « Vie scolaire, Education, Jeunesse » en date du 1<sup>er</sup> juin 2023,

**Vu** l'ensemble des éléments ci-dessus,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide** :

- **D'ACCEPTER** le projet de convention entre la commune de Vif et la commune de Monestier de Clermont, telle que jointe en annexe ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**ANNEXE(S) :**

Projet de convention de participation financière avec la commune de Monestier de Clermont

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

**Gaëlle FAOU**

**Guy GENET**

**RESULTAT DU VOTE :**

**Pour : 25**

**Contre : 3**